La fabrique parlementaire du discours sur la «radicalisation»: politiques, acteurs, experts

Pascal Marchand¹

Derrière une apparente unité lexicale, il n'est pas facile de définir la notion de «radicalisation», qui recouvre une grande polysémie. Caroline Guibet-Lafaye et Pierre Brochard analysent les thèmes autour desquels s'organise la référence à la radicalisation dans 4243 articles des journaux L'Humanité, Libération, Le Monde, Le Figaro extraits d'Europresse, ce depuis qu'ils sont indexés dans la base de données (respectivement: 1999, 1995, 1961, 1996) et jusqu'en 2015. Travaillant à partir d'une méthode de *Topic modeling*, ils font l'observation suivante :

«La radicalisation peut incarner la référence à un idéal et le retour à un principe ou à un fondement radical, originaire, un passage à la limite, une posture politique stratégique, la résistance et la lutte. Elle s'illustre également dans des attitudes minoritaires de distinction à l'égard de la norme dominante, des attitudes de dissidence, de fermeté voire de blocage. Toutefois l'usage du terme n'est pas simplement descriptif, mais aussi normatif soit de façon implicite, lorsque la radicalisation est appréhendée comme problème, soit de façon explicite, lorsque le vocable est mobilisé pour évoquer des obstacles à la négociation et plus encore la violence ou le terrorisme.» (Guibert-Lafaye et Brochard 2016: 35)

Caroline Guibet-Lafaye et Ami-Jacques Rapin montrent aussi, en conclusion d'une analyse du terme dans le journal Le Monde de 1946 à 2015, que cette polysémie produit non seulement une confusion, mais aussi, et surtout à partir de 2004, une dépolitisation et une individualisation de la notion: «son usage actuel et restrictif coïncide, en l'occurrence, avec une perspective strictement déterministe sur les phénomènes stigmatisés de violence et d'adhésion à l'islam» (2017: 153).

Le champ sémantique de la radicalisation s'est ainsi, dans la presse écrite et au cours des dernières années, considérablement appauvri, abandonnant la diversité des formes

Pascal Marchand est Professeur en Sciences de l'information et de la communication à l'Université de Toulouse (Lerass, EA 827). Il est également co-animateur de la plate-forme «Radicalités et régulations» (MSHS-Toulouse).

de radicalité politique, ainsi que les innovations dont elles sont porteuses, pour devenir synonyme de terrorisme islamique. Toutefois, les auteurs avancent que cette identification médiatique de la radicalisation au terrorisme islamiste se présente comme le reflet des représentations émanant du pouvoir politique, comme le suggèrent les outils les plus récents proposés par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme et la radicalisation violente.

Dans un contexte plus large de recherche sur les violences radicales et leurs régulations sociales, nous nous intéressons ici aux discours institutionnels sur la radicalisation menant au passage à l'acte terroriste. Parler de terrorisme, c'est mobiliser l'essentialisme et la pensée stéréotypée (Arciszewski, Verlhiac et Kruglanski 2009) qui peuvent laisser émerger des revendications extrêmement sécuritaires, prioritairement dirigées vers des populations stigmatisées. Mais le terrorisme ne déclenche pas automatiquement une telle dynamique autoritaire, au contraire. L'étude des manifestations «Je suis Charlie» de janvier 2015 permet à Nonna Mayer et Vincent Tiberj d'observer que «tout dépend de la manière dont le problème est cadré dans les discours socio-politiques» (2016: 59). Dans le cadre de cet article, nous nous demanderons: comment les discours politiques institutionnels traitent-ils la notion de «radicalisation»? Quel est l'effet des attentats sur le cadrage qui en est fait? Et comment cela a-t-il évolué depuis 2012? Nous nous intéresserons plus précisément aux commissions d'enquête parlementaires.

Enquêtes sur des actions radicales

La République française s'est dotée d'un outil de contrôle de l'action gouvernementale: la commission d'enquête parlementaire. Depuis 2012, les attentats les plus marquants en France ont provoqué la mise en place de telles commissions d'enquête. Nous rappelons ici la chronologie des événements et nous mentionnons les commissions d'enquête à la date de remise de leur rapport. En mars 2012, Mohamed Merah tue trois militaires et quatre civils, dont trois enfants d'une école juive, et blesse six autres personnes, à Toulouse et à Montauban. En mai 2013 intervient alors le rapport de l'Assemblée nationale sur le fonctionnement des services de renseignement français dans le suivi et la surveillance des mouvements radicaux armés. La commission d'enquête était présidée par le député Christophe Cavard (Europe Écologie – Les Verts²). Son rapporteur est Jean-Jacques Urvoas (Parti socialiste³).

² Europe Écologie – Les Verts (EELV) est le principal parti écologiste en France. Minoritaire, il est associé au Parti socialiste pour certaines élections et dans certains gouvernements.

³ Le Parti socialiste (PS) est en France le principal parti de gauche parlementaire, majoritaire entre 2012 et 2017 sous la présidence de François Hollande.

En janvier 2015, les frères Chérif et Saïd Kouachi commettent un attentat contre la rédaction du journal Charlie Hebdo, faisant 12 morts et 11 blessés, et réalisent une prise d'otages dans une imprimerie de Dammartin-en-Goële. Amedy Coulibaly abat une policière municipale et blesse un agent municipal à Montrouge avant de prendre en otage les clients de l'Hyper Cacher de la porte de Vincennes, laissant quatre morts et quatre blessés. En avril 2015 sort le rapport de la commission d'enquête du Sénat sur l'organisation et les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes en France et en Europe, présidée par Nathalie Goulet (Union des démocrates et indépendants⁴) et André Reichardt (Union pour un Mouvement Populaire⁵). Son rapporteur est le socialiste Jean-Pierre Sueur. En juin de la même année, un autre rapport d'enquête est publié, cette fois par l'Assemblée nationale, sur la surveillance des filières et des individus djihadistes. La commission d'enquête à l'origine du rapport était présidée par Éric Ciotti (Les Républicains⁶). Son rapporteur est Patrick Mennucci (Parti socialiste).

En novembre 2015, trois terroristes commettent un attentat suicide aux abords du stade de France à Saint-Denis. D'autres attaques ont lieu dans les 10e et 11e arrondissements de Paris ainsi que dans la salle de spectacle Le Bataclan, laissant 130 morts et 414 blessés. En juillet 2016, l'Assemblée nationale publie le rapport de sa commission d'enquête sur les moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, présidée par Georges Fenech (Les Républicains). Son rapporteur est Sébastien Pietrasanta (Parti socialiste).

Enfin en juin et juillet 2016, Larossi Abballa assassine un couple de policiers à Magnanville; Mohamed Lahouaiej Bouhlel lance son camion sur la foule rassemblée pour la fête du 14 juillet à Nice, tuant 86 personnes; Adel Kermiche et Abdel Malik Nabil-Petitjean assassinent un prêtre de l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray. En février 2017 est publié un rapport intermédiaire du Sénat sur la mission d'information Désendoctrinement, désembrigadement et réinsertion des djihadistes en France et en Europe, sous la direction d'Esther Benbassa (Europe Écologie – Les Verts) et de Catherine Troendlé (Les Républicains).

Quand le législateur vient contrôler l'exécutif

Depuis la révision de la Constitution de la Ve République, le 23 juillet 2008, il y est stipulé que « des commissions d'enquête peuvent être créées au sein de chaque assem-

⁴ L'Union des démocrates et indépendants (UDI) est en France un parti centriste minoritaire, associé au parti de droite pour certaines élections et dans certains gouvernements.

⁵ L'Union pour un Mouvement Populaire (UMP) est le principal parti de droite parlementaire (2002-2015), majoritaire entre 2007 et 2012 sous la présidence de Nicolas Sarkozy.

⁶ Les Républicains: principal parti de droite parlementaire, succédant à l'UMP en 2015.

blée pour recueillir, dans les conditions prévues par la loi, des éléments d'information». Il s'agit donc, pour les parlementaires, de recueillir des faits précis sur un événement majeur impliquant le fonctionnement de la République, ou de mettre en lumière des dysfonctionnements dans la gestion d'une affaire publique. Sur proposition (dite « de résolution ») de l'un ou plusieurs de ses membres, une assemblée parlementaire peut demander la constitution d'une commission d'enquête, qui comprend alors des parlementaires de tous les groupes dans la limite de 30 députés ou de 21 sénateurs, au prorata des groupes parlementaires. Un bureau élu est composé d'un président, de quatre vice-présidents et de quatre secrétaires; on y élit également un rapporteur. Les fonctions de président ou de rapporteur reviennent automatiquement à un membre d'un groupe d'opposition ou d'un groupe minoritaire.

Ainsi constituée, cette commission d'enquête dure six mois au maximum, durant lesquels elle convoque des acteurs et des témoins pour une audition sous serment, obligatoire sous peine de poursuites pénales. Elle peut impliquer des déplacements en France comme à l'étranger, des enquêtes sur pièces et sur place, des appels à la Cour des comptes. La commission d'enquête parlementaire débouche sur un rapport destiné à être publié, sauf si l'assemblée s'y oppose, et peut donner lieu à un débat dans l'hémicycle, sans vote. Ce rapport conduit souvent à des recommandations et parfois au dépôt d'une proposition de loi visant à corriger des dysfonctionnements. La justice peut également s'en saisir pour ouvrir une enquête judiciaire.

Pour Émilie Née, Claire Oger et Frédérique Sitri, le macro-genre du rapport se caractérise par une double visée: INFORMER / DÉCRIRE + ÉVALUER / PRESCRIRE: «tout se passe comme si dans le rapport "dire ce qui est" – qui ressortit à un simple "compterendu" – était indissociable d'un "dire comment cela devrait être" répondant à la commande du destinataire et marquant l'engagement de l'énonciateur dans une activité évaluative orientée argumentativement» (2017: 12). Plus précisément, s'agissant d'un rapport parlementaire inscrit dans la sphère de l'action publique, il y a une mise en tension entre la nécessité d'une dépolitisation (Cusso et Gobin 2008) pour produire un discours prétendument non partisan, et l'implication de l'énonciateur qui, en lien avec la demande du destinataire, fait jouer des rapports de coopération et de compétition dans et entre les groupes politiques. Née, Oger et Sitri posent et montrent que ces tensions donnent lieu à des marques repérables dans les textes.

L'un des moyens de faire face à cette tension est de convoquer, en plus du demandeurdestinataire et du ou des rapporteur(s), une tierce parole qui va être présentée comme légitime du fait de sa proximité avec la problématique considérée ou des connaissances qu'elle (re)présente à son propos. Ainsi peut-on auditionner des acteurs ou témoins dont le discours repose éventuellement sur le récit d'un vécu expérientiel, sensible, voire émotionnel, fortement orienté vers le soi dans un processus de signification subjective. Mais on a également recours à des experts dont le discours reposera sur une connaissance présumée de la problématique, orientée vers la définition, la description, l'explication voire la prévision, dans un processus de validation objective. Le choix des uns et des autres n'est pas neutre. En guise d'experts, on peut éventuellement avoir affaire à des commentateurs adoubés par l'industrie de la communication. La validation scientifique s'efface alors devant la nécessité de trouver le «bon client», celui qui va incarner la raison plus que la démontrer: «il ne suffit pas de posséder des savoirs, il faut un savoir-faire» (Lensing-Hebben 2011 : 100). Mais, quelle que soit la nature de leur expertise, la parole de ces locuteurs va être intégrée à la tension «décrire / prescrire» et représenter une possible concurrence avec celle de(s) rapporteur(s) et de(s) destinataire(s). La reprise de ces tierces paroles – acteurs, témoins, experts, etc. – dans le rapport parlementaire est donc une trace des tensions sous-jacentes à la construction politique d'un objet ou d'une problématique et révèle le positionnement des énonciateurs dans un contexte d'enjeux et de conflits de politiques publiques.

Des rapports parlementaires au corpus textuel

Un corpus est constitué des rapports issus des commissions d'enquête parlementaires citées plus haut, qui comportent les transcriptions des auditions, les débats en séance et les synthèses. Ce corpus représente 1 086 824 occurrences correspondant à 28418 formes lexicales (16794 après reconnaissance et lemmatisation, dont 15336 formes actives)7. Conformément à la méthode Reinert (1983; 1990), il est ensuite découpé en 31612 segments de texte (34,4 formes par segment en moyenne)8. D'une part, les métadonnées⁹ permettent de repérer les introductions et synthèses écrites, codées comme «rapport». D'autre part, les auditions sont codées selon une catégorisation des 283 locuteurs (hors les rapports et synthèses). Lesquels peuvent être des «politiques» (députés ou sénateurs), «ministres¹⁰», «experts», «acteurs» (police, justice, renseignement, secours), «victimes», «témoins», «avocats» et «syndicats». On

La reconnaissance consiste à étiqueter les formes lexicales selon leur statut grammatical et à repérer les locutions usuelles. La lemmatisation consiste à ramener les substantifs et adjectifs à leur racine (masculin, singulier) et les verbes à leur infinitif. Les formes actives sont les «mots pleins» pour l'analyse; les «mots outils» (déterminants, articles, pronoms, formes numériques, verbes auxiliaires, etc.) sont considérés comme formes supplémentaires.

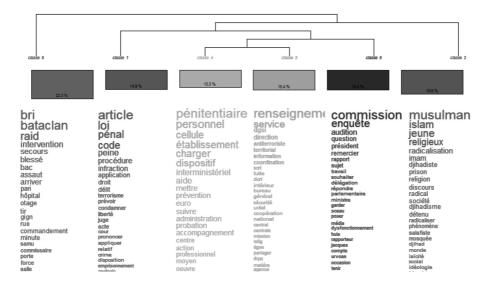
Le découpage en segments de textes est une opération automatique qui considère simultanément la taille paramétrée, ici autour d'une quarantaine de formes lexicales par segment, et la ponctuation.

Une métadonnée est un codage, dans le corpus, des caractéristiques individuelles, contextuelles, catégorielles et formelles d'un segment de texte. Elles permettront de mettre en relation des textes et des co(n)textes (Mayaffre 2014).

On a distingué les ministres, qui sont convoqués par les commissions d'enquête pour leur implication et leur expertise avec un rôle de témoin, des «politiques», qui sont les parlementaires composant la commission avec un rôle d'enquêteur.

compte ainsi 4767 textes (*i.e.* changement d'une métadonnée). Les analyses textométriques réalisées à l'aide du logiciel *Iramuteq*¹¹ reposent sur un tableau statistique croisant les formes lexicales reconnues et lemmatisées et les segments de textes¹². Ces analyses sont destinées à classer et à cartographier le lexique, à définir des profils d'individus ou de situations, et à extraire des segments textuels caractéristiques.

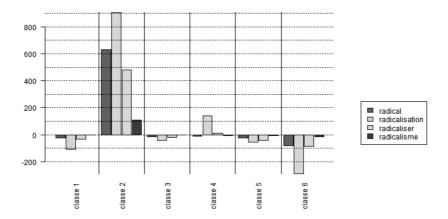
En première analyse, nous appliquons un algorithme de classification hiérarchique descendante (Reinert 1983; 1990), dont le résultat est figuré par le dendrogramme suivant.



Cette première classification permet de repérer les différentes thématiques abordées dans les rapports des commissions parlementaires et distingue, dans l'ordre de définition hiérarchique des classes, ce qui relève des récits d'intervention de la sécurité publique et des secours (classe 5), de la «radicalisation islamiste» (classe 2), de la réponse législative (classe 1), de la gestion de la commission elle-même (classe 5), des problématiques spécifiques au renseignement (classe 3) et à l'univers pénitentiaire (classe 4). Il serait possible d'approfondir ces divers univers thématiques ou «mondes lexicaux», mais nous nous concentrerons ici sur la classe 2, qui concentre les segments liés à la radicalisation, ce qui est confirmé par la projection suivante des différentes flexions du lemme «radical» sur les classes.

Iramuteq est un logiciel libre d'analyse des données textuelles (ou textométrie) développé par Pierre Ratinaud au sein du Lerass, et dans le cadre du LabEx SMS.

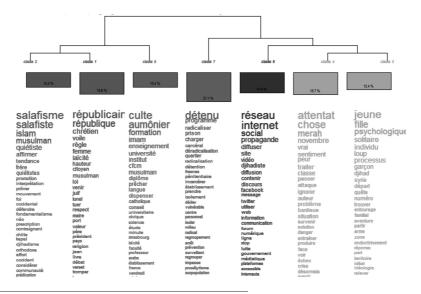
¹² Il s'agit d'un tableau binaire codant l'absence (0) ou la présence (1) d'une forme dans un segment.



La classe 2 semble donc concentrer la plupart des segments de texte liés à la radicalisation¹³ et peut être analysée de façon spécifique. L'ensemble des segments qu'elle contient va donc être extrait pour constituer un nouveau sous-corpus.

Le sous-corpus «radicalisation»

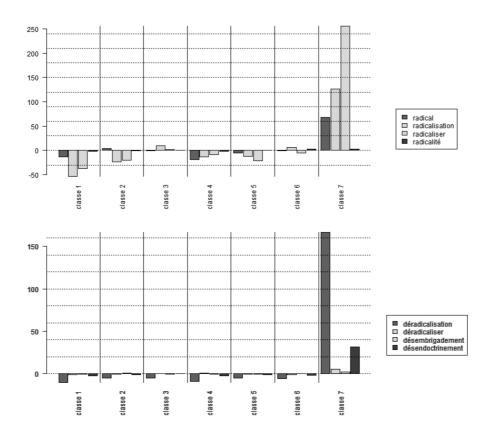
Nous reproduisons, sur ce sous-corpus, l'analyse selon la méthode de classification hiérarchique descendante (CDH), qui permet d'obtenir le dendrogramme suivant.



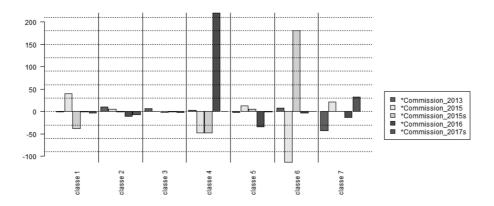
On lit, sur l'histogramme, que le terme «radicalisation» est également lié à la classe 4 (sur la prison). Le fait de construire un sous-corpus à partir de la classe 2 pourrait laisser penser que ce lien avec la prison allait disparaître des analyses. On verra que ce n'est pas le cas.

La structure des classes lexicales de la classe 2 est différente de la première analyse, puisqu'elle fait apparaître deux grands groupes thématiques. Le premier d'entre eux se rapporte à la question religieuse et à ses rapports à la République (classe 1), à l'extrémisme islamiste (classe 2) et à la gestion de la diffusion de l'islam en général (classe 5). Le second groupe thématique concerne les individus dans des trajectoires qui impliquent la prison (classe 7), l'Internet (classe 6), la quête djihadiste des jeunes (classe 3) et le passage à l'acte terroriste (classe 4).

En premier lieu, il est intéressant d'observer que l'analyse textométrique identifie et distingue des angles d'approche de la «radicalisation» qui peuvent souvent être, soit confondus, soit traités de façon isolée et exclusive. C'est donc à une analyse de la complexité des phénomènes et des trajectoires que nous sommes ici invités – ceci exige d'éviter à la fois les raccourcis et les amalgames. Si nous projetons sur cette classification différentes flexions du lemme «radical», nous trouvons, comme le montrent les histogrammes suivants, une concentration inattendue dans la classe 7, celle de la prison.

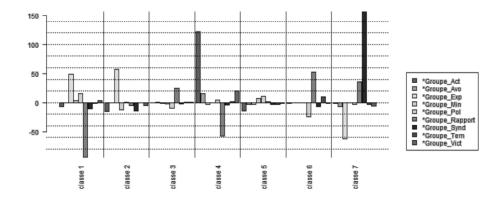


Il semble donc y avoir une polarisation discursive sur la question pénale. Nous observons également une évolution chronologique des thématiques. Pour en rester à la classe 7, celle de la prison, nous voyons sur l'histogramme suivant qu'elle concerne surtout la commission de l'Assemblée de 2015 et la mission sénatoriale de 2017.



Les deux rapports ne posent pas le même diagnostic. En 2015, la prison apparaît comme un vecteur principal de radicalisation et, partant, comme un lieu de concentration des efforts pour la combattre. En 2017, la commission sénatoriale établit un bilan sur les actions de « déradicalisation » et notamment les dispositifs d'isolement et d'encadrement qui mobilisent un lexique pénitentiaire. Mais les liens les plus forts sont ceux de la commission de l'Assemblée de 2016 avec la classe 4 (le passage à l'acte terroriste), de la commission du Sénat de 2015 avec la classe 6 (Internet) et de la commission de l'Assemblée de 2015 avec la classe 1 (les valeurs de la République).

Les attentats de 2012 à Toulouse ne posent pas encore la question de la «radicalisation». Comme l'indique l'intitulé du rapport, il s'en tient à la question du renseignement et de son échec à avoir pu prévoir et contrer une action terroriste. Après les attentats de janvier 2015, la question se pose de cerner les causes de la violence radicale et Internet apparaît avec une force particulière. Après les attentats de 2016, c'est la question du passage à l'acte terroriste qui remplace les autres thématiques, mais également, et surtout, la mise en cause des services de sécurité publique dans leur intervention et leur organisation. Nous voyons donc qu'à chaque moment, la thématique dominante change et focalise l'attention des parlementaires et, par conséquent, l'orientation des politiques publiques. Face à ces constats, la question se pose de savoir quelles sont les personnes auditionnées pour construire, à chaque période, le discours des parlementaires. Sur la base de l'histogramme suivant, nous observons que les locuteurs, codés comme métadonnées, se distribuent également selon les thématiques.



Nous pouvons considérer trois grandes tendances dans le lien établi entre les lexiques et les locuteurs¹⁴, présentées ci-dessous.

(Dé)radicalisation: un discours sécuritaire et syndical

La classe 7, dont on a vu, d'une part, qu'elle mobilisait un vocabulaire carcéral, d'autre part, qu'elle concentrait les références à la radicalisation et à la déradicalisation, se trouve massivement investie par les syndicats, notamment dans le cadre de la commission d'enquête parlementaire de 2015¹⁵:

«Si l'on effectue un bon repérage de ces individus à leur entrée en détention, on pourra les isoler afin de leur proposer un programme spécifique. Hélas, nous ne réfléchissons pas à la prise en charge des détenus sur le fondement de ce qui les a conduits en prison.» (Jimmy Delliste, syndicaliste, 2015)

Et ce champ lexical est repris dans les recommandations des rapports, notamment ceux de l'Assemblée nationale et du Sénat en 2015 :

«Proposition nº 99 : poursuivre les initiatives nationales et locales de déradicalisation en milieu carcéral.»

«Proposition n° 100 : développer un programme spécifique de prise en charge pour les détenus récemment engagés dans un processus de radicalisation.» (Rapport de l'Assemblée nationale de 2015)

Nous ne développerons pas ici le lien entre les «acteurs» et la classe 4, qui concerne, à première vue, la question particulière du traitement médiatique par les chaînes d'information continue et qui n'est pas repris dans les rapports.

Les extraits rapportés ci-dessous sont calculés par la statistique textuelle, en dehors de leur contexte d'énonciation. Ils doivent être considérés comme représentatifs d'une classe de vocabulaire, mais ne doivent pas être interprétés comme un résumé ou une prise de position de leurs auteurs.

«S'agissant de ces détenus, la réponse carcérale doit se limiter aux mesures d'isolement et de surveillance déjà évoquées. En revanche, des programmes de prévention ou de désendoctrinement doivent être élaborés s'agissant des autres catégories de détenus radicalisés ou en voie de radicalisation.» (Rapport sénatorial de 2015)

Internet: le chemin de Damas?

La classe 6 mobilise le lexique des réseaux socio-numériques et, plus généralement, de l'impact d'Internet sur la radicalisation. Il est intéressant de noter que ce lexique est largement investi par les rapports de 2015, en particulier par le rapport sénatorial, alors que les autres locuteurs, notamment les experts, n'y ont pas recours de façon significative. À titre d'exemple, une parlementaire fera la remarque suivante :

«Vous avez souligné, monsieur le ministre, que 90 % des jeunes gens qui partent faire le djihad sont recrutés par le biais d'Internet, ce qui traduit la professionnalisation des outils et des méthodes des organisations terroristes de recruteurs. » (Rapport sénatorial 2015)

Le ministre de l'Intérieur confirme:

«Nombreux sont ainsi les néo-djihadistes à s'être radicalisés sur les réseaux sociaux où interviennent des recruteurs et où les organisations terroristes diffusent des messages et des vidéos de propagande parfaitement adaptés à la sphère numérique et à l'engouement qu'elle peut susciter auprès des jeunes générations. » (Rapport sénatorial 2015)

Les discours d'experts sur cette question sont très rares et lorsqu'ils s'expriment, c'est de façon beaucoup plus nuancée:

« Mais les situations, très diverses, appellent des réponses différenciées : elles ne peuvent être les mêmes si l'on a affaire à un garçon complètement dépendant d'Internet ayant coupé les liens familiaux et déjà pris dans des réseaux terroristes, ou si l'on a affaire à un mineur membre d'un réseau de délinquants. » (Catherine Sultan, direction de la Protection judiciaire de la Jeunesse)

«Nous pensons qu'il faut mieux comprendre les processus sociaux complexes de la radicalisation et de préciser le rôle d'Internet / Internet n'est qu'un maillon et son rôle ne doit pas être surestimé, or les processus de radicalisation ont des facteurs multiples une seule vidéo ne peut pas radicaliser une personne / Internet est un catalyseur / Il faut investir l'espace numérique / Il faut donner des armes de compréhension et des décryptages / Il faut inclure une dimension de citoyenneté numérique dans les cours d'éducation civique dispensés dans les collèges et les lycées / On pourrait utiliser le programme *safer internet day* pour faire du 7 janvier une journée nationale de lutte contre le terrorisme.» (Yann Bonne, rapporteur général du Conseil national du Numérique)

Les rapports parlementaires expriment donc une hypothèse sur la radicalisation en ligne qui apparaît très peu étayée par les auditions, mais qui peut renvoyer aux théories naïves et aux représentations qui circulent largement pour mettre en avant des explications plus commodes que valides.

Islam et République: le terrain de «l'expertise»?

Les classes 1 et 2 sont davantage investies par les experts. La classe 1 mobilise le lexique concernant la place des communautés musulmanes au sein de la République française:

«La communauté nationale, et particulièrement sa composante musulmane, a montré, lors de la marche républicaine, son attachement indéfectible aux valeurs de la République, et toutes les instances politiques religieuses et civiles du pays ont, à leur tour, fait écho au message de solidarité du 11 janvier.» (Mohamed Zaïdouni, expert, 2015)

«En juin 2014, le CFCM¹6 a, enfin, publié un texte sur le vivre ensemble dans lequel il énonce les règles musulmanes compatibles avec celles de la République. Il prend position contre le hijab en rappelant que le coran ne prescrit pas son port.» (Pierre Conessa, expert, 2015)

Ce lexique est significativement sous-représenté dans les rapports parlementaires. La classe 2 décrit également les courants de l'islam en lien avec les fondamentalismes et extrémismes:

«La particularité du salafisme français réside dans la large domination de sa branche quiétiste. Le discours de cette dernière vise à former les "musulmans sociologiques" et les convertis au véritable islam.» (Samir Amghar, expert, 2015)

«On y retrouve les méthodes de recrutement des sectes – enfermement, idéologie totalitaire, fascination pour la cause épousée –, mêlées à la revendication d'une identité politico-religieuse portée par le salafisme. Le processus repose

¹⁶ Le Conseil français du culte musulman.

sur une stratégie de ghettoïsation de la communauté musulmane française, les salafistes prétendant s'exprimer au nom de celle-ci puisqu'ils se pensent les meilleurs pratiquants. » (Pierre Conessa, expert, 2015)

De tels éléments lexicaux ne sont pas significativement présents dans les rapports parlementaires.

Quelle expertise pour soutenir le discours politique sur la «radicalisation»?

La sécurité est devenue une thématique centrale dans les débats, spécialement lors de périodes électorales. Avec les événements terroristes, elle prend des formes de communication de crise, volontiers teintée de rhétorique guerrière, qui influence les débats, controverses et polémiques (voir Charaudeau dans le même volume). Si le recours au terme «radicalisation» a augmenté de façon significative depuis 2011 (Guibet-Lafaye et Brochard 2016), c'est pour s'inscrire dans les thèmes du terrorisme islamique, des luttes syndicales, des jeux partisans, de la violence et la marginalité, de la jeunesse, des violences ou guerres religieuses dans le monde. La dimension des critiques sociopolitiques, exprimant des pensées alternatives est, au mieux, délaissée, au pire disqualifiée. Guibet-Lafaye et Rapin évoquaient alors une dépolitisation scientifique de la «radicalisation» dans l'évolution de son traitement médiatique: «la radicalisation est repoussée aux marges du jeu politique institutionnel et fait de plus en plus l'objet d'une lecture qui la construit comme l'antonyme de la démocratie et de toute critique acceptable du cadre sociopolitique » (2017 : 16). C'est néanmoins à une re-politisation du débat que l'on assiste, dès lors qu'il s'agit, pour la représentativité parlementaire, de définir la notion tout autant que de prescrire les actions publiques. Sur une question impliquant la sécurité publique, le politique doit préserver le consensus¹⁷, tout en marquant sa différence. Il faut, à la fois, rassurer l'opinion, alimenter les débats publics et préserver les clivages partisans.

Les rapports parlementaires constituent donc un élément de politisation de la «radicalisation». Le politique peut attester qu'il s'empare de la question et mobilise de l'énergie et des ressources. Mais ces commissions fabriquent l'objet autant qu'elles en rendent compte, en organisant les thématiques, en programmant les auditions, en sélectionnant les contenus et en diffusant les synthèses. Nos analyses textométriques ont ainsi permis de mettre en évidence les dynamiques de construction discursive de la «radicalisation».

¹⁷ Rappelons que la proclamation de l'état d'urgence et ses prorogations successives ont fait l'objet d'un assez vaste consensus dans les assemblées parlementaires, et que la plupart des élus inclinent à penser que cette option est majoritairement soutenue par l'opinion publique.

La tendance fréquente, dans les médias et les débats publics, à la dramatisation et à la réaction émotionnelle (Mannoni et Bonardi 2003), spécifiquement à propos des faits de terrorisme (Garcin-Marrou 2001), et y compris dans le processus législatif lorsqu'il réagit à un événement médiatisé par un projet de loi, pouvait laisser attendre une reprise du discours des victimes et des témoins. Papastamou et ses collaborateurs (2005) ont en effet montré que l'affect mobilisé par la focalisation sur les victimes est un principe organisateur fort des représentations du terrorisme. Mais cette hypothèse n'est pas validée par nos analyses. En revanche, une opposition apparaît clairement entre les discours d'« acteurs » (police, justice, renseignement, secours) et les discours d'experts. Les «acteurs», témoins et victimes sont auditionnés pour définir des responsabilités sur les dysfonctionnements réels ou supposés dans la gestion des attentats. Il s'agit donc d'une réaction immédiate et évaluative à l'événement. Les experts sont davantage convoqués pour leur capacité à inscrire l'événement dans une histoire, un contexte et des dynamiques humaines et sociales. Certains développent également des considérations géopolitiques, comme le montre le segment le plus significatif de la modalité «experts»:

«Ce que je peux dire c'est que le Qatar est traversé aujourd'hui comme avant par des luttes internes. À l'intérieur même de la monarchie coexistent un islam plutôt influencé par les Frères musulmans, un islam libéral, un islam salafiste et un islam wahhabite.» (Mathieu Guidère 2013)

Pour intéressantes qu'elles soient du point de vue des contextes internationaux, de telles considérations n'entretiennent que peu de rapport avec les motivations des individus radicalisés, qui en restent souvent à des imaginaires plus anciens, par exemple sur le conflit israélo-palestinien ou sur l'intervention militaire française en Afghanistan (Khosrokhavar 2006: 302).

La question de l'expertise mériterait d'être davantage posée : qui sont les experts ? Sur quelle base et quelle trajectoire établissent-ils leur compétence ? Quels sont les organismes prescripteurs ? Les experts médiatiques, souvent associés aux politiques dans les journaux, studios et plateaux, jusque dans les instances de décision et d'action publiques, ne viennent que minoritairement de la recherche publique. Ils peuvent être choisis pour une expérience qui a fondé leur notoriété (Boniface 2007 ; Baygert 2017) et pour tenir un discours plus ou moins attendu sur l'islam radical ou sur les valeurs républicaines. Quel que puisse être leur origine, leur parcours ou leur activité, ces «experts» sont consultés au même titre que des universitaires dont les travaux attestés peinent souvent à sortir des circuits confidentiels de la production académique. Quoi qu'il en soit, nos analyses montrent que le discours expert, souvent cantonné à la question de l'islam, n'est pas intégré à la démarche politique et que les synthèses ne reprennent que minoritairement les diagnostics géopolitiques, philosophiques ou

psychosociaux qui établissent les liens entre la «radicalisation» et les normes, valeurs, conditions de vie, trajectoires psychosociales, etc., qui sont à la base d'une action préventive à plus long terme. Ici, comme dans d'autres domaines touchant à la violence sociale, «la méconnaissance du social tient à la faible légitimité sociale des sciences sociales concurrencée par le savoir pratique lui-même organisé autour du déni du politique » (Mabilon-Bonfils 2013: 108).

Les spécialistes de l'Internet ou du droit, qui auraient, sans doute, des conclusions moins conformes aux représentations politiques, ne sont pas consultés. De fait, si le terrorisme et l'apologie du terrorisme sont définis, il n'existe pas de définition pénale de la «radicalisation». Ce qui n'empêche pas une mutation de la pénalité sous l'effet de la lutte contre la radicalisation (état d'urgence, délit d'entreprise terroriste individuelle, etc.) qui conduit à traiter la «déradicalisation» comme une sanction pénale. Et nos analyses montrent bien que la question de la «déradicalisation» emprunte au lexique carcéral. Dès lors, un lien s'établit et se consolide entre «radicalisation», délinquance et prison, alors même que la causalité sociologique est loin d'être aussi fermement établie (Béraud, de Galembert et Rostaing 2016). Quant aux responsabilités présumées de l'exposition aux réseaux socionumériques, nous avons vu qu'elles étaient largement développées par les politiques, dans leurs auditions comme dans leurs synthèses. Elles marquent une régression vers des modèles anciens qui posaient que l'exposition à la violence médiatique augmentait le risque de développement des comportements agressifs. Ces modèles «hypodermiques» ont pu avancer des effets neuropsychologiques et comportementaux spectaculaires, souvent à très court terme. Mais ils sont largement mis en cause, depuis cinquante ans, par les sciences humaines et sociales qui montrent que les conditions psychosociales de réception de la violence médiatique sont plus importantes que les images elles-mêmes (Marchand 2004). Aujourd'hui, l'Internet et les jeux vidéo jouent le même rôle d'explication commode pour les acteurs politiques, alors même que des effets ne sont pas démontrés ou qu'ils devraient considérer des nuances, notamment de genre, et dans une recherche de stratégie propagandiste de l'Internet: quels usages? Quels formats? Quelles cibles?

Finalement, les synthèses des rapports parlementaires ne se rapprochent ni du discours des acteurs, ni du discours des experts, mais plutôt de celui des syndicats d'agents pénitentiaires. L'accent est alors mis sur l'action institutionnelle, et tout se passe « comme si » le politique privilégiait le traitement du symptôme plutôt que celui du problème. La criminalisation prend le pas sur les processus de désocialisation / resocialisation et le traitement de la radicalisation, soit se confond avec les actions sécuritaires, soit convoque des valeurs fondamentales (liberté, laïcité, république) davantage mobilisées pour disqualifier et stigmatiser des groupes que pour intervenir sur un problème. C'est ce cadrage sécuritaire du discours politique (évaluatif, normatif) qui est à même de déclencher une dynamique identitaire et autoritaire (Mayer et Tiberj 2016), alors qu'il s'agirait de faire la part entre la menace réaliste, qui repose sur une analyse des enjeux concrets, et la menace symbolique qui mobilise des rhétoriques discriminantes, et de se méfier, si ce n'est dénoncer, des relations qui peuvent s'établir entre les deux (confusionnismes, complotismes, etc.).

En l'absence d'une véritable expertise, la validation sociale des contenus s'effectue par le biais de l'interaction sociale et de l'exposition médiatique qui « aboutit à l'émergence de systèmes de compréhension et d'explication spécifiques aux différents groupes sociaux » (Moliner 2015) et peut prendre la forme, non seulement de rumeurs ou théories du complot, mais également d'une pensée de sens commun reposant sur des analyses naïves et des actions hasardeuses (projet de loi avorté sur la déchéance de nationalité, échec des programmes de «déradicalisation», etc.). De telles considérations peuvent parfois être qualifiées, au mieux d'angélisme, au pire de complaisance. Mais les premiers bilans de l'engagement de l'État dans des actions de «déradicalisation» peuvent être sévères, si l'on en croit un récent rapport sénatorial, un certain nombre d'affaires judiciaires impliquant des acteurs (parfois auditionnés dans les rapports analysés ici et cités en exemple par les rapporteurs) et une mise en cause croissante de l'expertise politico-médiatique dans cette matière. Le pouvoir politique, qui a financé certains de ces projets et a contribué à la notoriété de leurs porteurs, se montre aujourd'hui méfiant vis-à-vis de toute expertise. Il existe pourtant une recherche publique sur les radicalités et leurs régulations qui, sous réserve qu'elle ait accès aux données observables, est à même de garantir les conditions théoriques, méthodologiques et éthiques de production d'une connaissance valide et utile pour les acteurs de terrain

Bibliographie

Arciszewski Thomas, Verlhiac Jean-François and Kruglanski Arie, «Special issue on social psychological perspectives on terrorism: Processes, causes and consequences», *International Review of Social Psychology*, tome 22, n° 3-4, 2009.

Baygert Nicolas, «Mutations de l'expertise face à l'impératif de performance médiatique», *La Revue Nouvelle*, n° 3, 2017.

Béraud Céline, de Galembert Claire et Rostaing Corinne, *De la religion en prison*, Rennes, PUR, coll. «Sciences des Religions», 2016.

Boniface Pascal, «Médias et experts: entre pédagogie et désinformation», *Revue internationale et stratégique*, nº 68/4, 2015, p. 11-15.

Cussó René et Gobin Corinne, «Du discours politique au discours expert: le changement politique mis hors débat?», *Mots. Les langages du politique*, nº 88, 2008, p. 5-11.

Garcin-Marrou Isabelle, Terrorisme, médias et démocratie, Lyon, PUL, 2001.

Guibet-Lafaye Caroline et Brochard Pierre, «La radicalisation vue par la presse. Fluctuation d'une représentation», Bulletin de Méthodologie Sociologique, nº 131, 2016, p. 25-48.

Guibet-Lafaye Caroline et Rapin Ami-Jacques, «La "radicalisation": individualisation et dépolitisation d'une notion», *Politiques de communication*, nº 8, 2017, p. 127-153.

Khosrokhavar Farhad, Quand Al Qaïda parle: témoignages derrière les barreaux, Paris, Grasset, 2006.

Lensing-Hebben Caroline, «Les chercheurs en sciences sociales. Profits médiatiques et risques académiques», dans Sébastien Rouquette (dir.), Sciences et médias, Paris, Éd. Hermès, 2011, p. 95-120.

Mabilon-Bonfils Béatrice, «La violence scolaire au prisme des discours sociaux : discours de violence et violence du discours», dans Béatrice Fracchiolla, Claudine Moïse, Christina Romain et Nathalie Auger (éd.), Violences verbales, analyses, enjeux et perspectives, Rennes, PUR, 2013.

Mannoni Pierre et Bonardi Christine, «Terrorisme et Mass Médias», Topique, nº 83/2, 2003, p. 55-72.

Marchand Pascal, Psychologie sociale des médias, Rennes, PUR, 2004.

Mayaffre Damon, «Plaidoyer en faveur de l'Analyse de Données co(n)Textuelles. Parcours concurrentiels dans le discours présidentiel français (1958-2014)», Proceedings of the 12th International Conference on Textual Data Statistical Analysis (JADT 2014), 2014, p. 15-32.

Mayer Nonna et Tiberj Vincent, «Who were the "Charlie" in the Streets? A Socio-Political Approach of the January 11 Rallies», International Review of Social Psychology, Special collection, «"Je suis Charlie": New findings on the social and political psychology of terrorism», 2016.

Moliner Pascal, Deux semaines avec Charlie. Essai de décryptage psychosocial des évènements de janvier 2015, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. «Psychologie, Santé et Société», 2015.

Née Émilie, Oger Claire et Sitri Frédérique, «Le rapport, entre description et recommandation», Mots. Les langages du politique, nº 114, 2017, p. 9-24.

Papastamou Stamos, Iatridis Tilemachos et Prodromitis Gerasimos, «Greek perceptions of the "European 9/11": costs in lives vs. costs to democracy», Psicología Política, nº 31, 2005, p. 51-76.

Papastamou Stamos, Iatridis Tilemachos et Prodromitis Gerasimos, «The question of content in the study of terrorism and the timely link to social influence», Psicología Política, nº 36, 2008, p. 51-76.

Reinert Max, «ALCESTE: Une méthodologie d'analyse des données textuelles et une application: Aurélia de Gérard de Nerval», Bulletin de Méthodologie Sociologique, nº 26, 1990, p. 24-54.

Reinert Max, «Une méthode de classification descendante hiérarchique: application à l'analyse lexicale par contexte», Les Cahiers de l'analyse des données, nº 3, 1983, p. 187-198.